

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2019

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le trois octobre deux mil dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 27 septembre 2019 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BASSE Corinne, CHABRIER Michel, FOURNIER Michel, HEBRARD Jean-Pierre, LAURENDEAU Patrick, MORAND Sandra, PARET Christine, PASCANET Serge, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : M. DAUZAT Christian à M. HEBRARD Jean-Pierre
Mme ROUGIER Mireille à M. CHABRIER Michel
Mme GARCIA Amélia à M. FOURNIER Michel
Mme BARGHOUT Christine à Mme MORAND Sandra
Mme BRESSON Séverine à Mme SOUBEYROUX Valérie

Excusés : M. JENTHON Thierry et Mme DE SOUSA Sandra

Absent : M. QUANTIN Hugues

Secrétaire de séance : Mme PARET Christine

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 août 2019.

Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Virement de crédit : enfouissement des réseaux la Grande Bogne

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- SIAEP Plaine de Riom : modification des statuts
- Convention avec le SDIS : mise à disposition de locaux communaux pour extension de la caserne
- Indemnités de conseil du trésorier (2019)
- Ouverture de crédits (budget assainissement)
- Avis sur le projet de restructuration et de fermeture des services des impôts et trésorerie
- Avis sur le projet de centrale Biogaz du parc de l'Aize (Combronde)
- Questions diverses

48. SIAEP PLAINE DE RIOM : modification des statuts

M. le Maire rappelle que le SIAEP de la Plaine de Riom a été créé par arrêtés préfectoraux des 21 février 1930 et suivants et que la commune y est adhérente.

M. Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SIAEP de la Plaine de Riom en date du 4 septembre 2019 indiquant que les statuts du Syndicat ont été modifiés.

En effet, compte tenu des évolutions législatives et règlementaires, issues notamment de la loi n°2015.991 du 7 août 2017 portant nouvelle organisation territoriale de la

République, dite loi NOTRe, il a été nécessaire de modifier la nature juridique du Syndicat.

Celui-ci est devenu, de par la prise de la compétence eau par les Communautés de Communes Plaine Limagne, Combrailles Sioule et Morge ainsi que par la Métropole Clermont Auvergne Métropole, un syndicat mixte.

C'est ainsi que par délibération en date du 2 avril 2019, le comité syndical a délibéré sur diverses modifications des statuts, lesquelles ont été approuvées.

Les modifications reposent essentiellement sur :

- L'adaptation aux textes législatifs et réglementaires en particulier à la loi NOTRe,
- Les membres du syndicat,
- L'objet du syndicat,
- Les règles d'administration et de fonctionnement,

En application des dispositions des articles L5211.17 du CGCT, il appartient à chacune des communes et EPCI adhérent au SIAEP Plaine de Riom de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

M. Michel FOURNIER relève l'incertitude qui entoure l'éventuel impact sur le tarif de l'eau.

M. David ARNAUD, délégué au SIAEP, répond que le SIAEP est en pleine évolution et que l'impact sur le prix de l'eau, s'il y en a un, ne peut être estimé actuellement.

M. le Maire invite donc le conseil à délibérer sur ces modifications statutaires et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du Syndicat.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

49. CONVENTION AVEC LE SDIS : mise à disposition de locaux communaux pour extension de la caserne

Afin d'offrir des conditions de travail décentes à nos sapeurs-pompiers, le SDIS envisageait d'agrandir la caserne de Saint-Beauzire par une surélévation.

Après étude par un architecte, il s'avère que le bâti actuel ne peut supporter de charges supplémentaires et donc que l'extension verticale des bâtiments n'est pas possible.

Suite à la visite du 10 septembre 2019 de la Vice-Présidente du SDIS et d'un officier supérieur en charge des infrastructures, il s'avère que la seule extension possible est la mise à disposition du local « relais Assistantes Maternelles » affecté actuellement, à titre gratuit, à RLV.

Ce local est occupé au maximum 2 fois par mois pendant quelques heures mais hypothéqué toute l'année.

Après contact avec la directrice « Petite Enfance de RLV », les ateliers RAM peuvent se dérouler dans un autre local comme par exemple la garderie et pas obligatoirement dans un local dédié.

Le SDIS s'engage à réaliser les travaux d'extension et d'aménagement.

En conséquence afin de pérenniser le Centre de Secours de Saint-Beauzire et d'offrir des conditions de travail dignes à nos sapeurs-pompiers, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de signer une convention avec le SDIS pour mise à disposition des locaux constitués par le garage, le poste de commandement, la salle de cours JSP et le local actuel du RAM et de signer tous documents s'y rapportant.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2019

50. CONVENTION AVEC RLV

Suite à la mise à disposition du SDIS du local dédié jusque-là au RAM et après contact avec la directrice « Petite Enfance » de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, Monsieur le Maire propose que les ateliers « RAM » se déroulent dans le local garderie.

Il demande au conseil d'approuver cette proposition et de l'autoriser à signer une convention et tout document s'y rapportant avec RLV.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

51. INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER (2019)

M. l'inspecteur principal des finances publiques de Riom vient d'adresser le décompte de ses indemnités dues au titre de l'année 2019.

Son indemnité de conseil s'élève à un montant brut de 507.90 € soit 459.50 € net.

La dépense sera inscrite au compte 6225.

Cette indemnité sera versée à M. Eric CHATARD comptable du centre des finances publiques de Riom.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

52. OUVERTURE DE CREDITS

❖ Budget « Assainissement »

Il conviendrait d'effectuer des ouvertures de crédits sur le budget «assainissement» suivantes :

Dépenses : compte 2762/041 d'un montant de 2 027.40 €

Recettes : compte 2158/041 d'un montant de 2 027.40 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

❖ Budget « Commune »

Suite aux travaux de rénovation du réseau électrique à la Grande Bogue, il y a lieu de profiter de l'ouverture de tranchées pour enfouir le réseau TELECOM et de ce fait supprimer les poteaux bois soutenant la ligne.

A cet effet, la société SMTC nous a fait parvenir un devis de 6360 € TTC afin de réaliser cette opération.

Il conviendrait d'effectuer :

- Un virement de crédit qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 615221 d'un montant de 6360€ et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.
- Un vote supplémentaire de 6360 € sur la section d'investissement.
Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement
Dépenses : 2151(105) Voirie urbaine

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

53. AVIS SUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION ET DE FERMETURE DES SERVICES DES IMPOTS ET TRESORERIE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la motion suivante qui sera adressée à Monsieur le Préfet de Région et à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques.

Les collectivités locales du Puy-de-Dôme ont été alertées d'un projet de fermeture massive des services des impôts des particuliers et des entreprises ainsi que des trésoreries locales, véritables services publics de proximité.

Considérant que les communes ne peuvent être privées de véritables services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir les trésoreries tant pour les communes (surtout en milieu rural), que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire,

Considérant que les collectivités souhaitent le maintien d'un comptable de proximité, doté d'un réel pouvoir de décision et de moyens matériels et humains lui permettant d'accomplir sa tâche et refusent de dépendre d'un service comptable éloigné qui gèrera plusieurs centaines de collectivités et ne pourra faire que du traitement de masse,

Considérant que la disparition de services publics conduirait inéluctablement à la poursuite de la désertification des communes rurales, alors même que nos populations ont besoin de cohésion sociale et territoriale,

Au moment où les collectivités mettent en œuvre des politiques de développement durable et veillent à préserver l'utilisation des deniers publics, la fermeture des trésoreries imposerait aux usagers et au personnel administratif de l'État et des collectivités de multiplier les déplacements.

Ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire, ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés, notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis,

Par ces motifs, la Commune de Saint-Beauzire déplore cette politique d'allègement des effectifs du service public et le transfert de charges aux communes aux ressources contraintes.

La Commune s'oppose à ce projet de restructuration et demande instamment par la présente motion, de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

54. AVIS SUR LE PROJET DE CENTRALE BIOGAZ DU PARC DE L'AIZE (Combronde)

Nous sommes concernés par un plan de valorisation des digestats par épandage sur 10,1ha.

Un avis est à formuler.

M. FOURNIER s'interroge sur la teneur des jus des digestats.

Il s'oppose à ce que le monde agricole soit considéré comme des décharges publiques.

Cet avis est apparu prématuré en l'état aux membres du conseil.

1 CD Rom de présentation est laissé à la disposition des conseillers.

M. le Maire propose donc que cette délibération soit reportée au prochain conseil.

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2019

QUESTIONS DIVERSES :

❖ **La Poste**

L'instauration des nouveaux horaires de la Poste prévoyant un créneau d'ouverture le samedi matin annoncée précédemment à compter d'octobre 2019 sera reporté à janvier 2020, en raison de problèmes internes à la poste. Ce nouveau dispositif prévoit notamment la mise en place d'un « facteur guichetier ».

❖ **Travaux rue du Pont Neuf**

M. Patrick LAURENDEAU, adjoint, fait le point sur les travaux en cours.

M. Michel FOURNIER, conseiller municipal, intervient :

"Mon propos porte en priorité sur la sécurité des écoliers aux abords de l'école.

Vous avez créé des places de stationnement le long de la chaussée, rue du Pont Neuf, ces places servent à la déserte des enfants qui se rendent ou qui sortent de l'école.

Vous avez fait installer une barrière interdisant l'accès à la voie douce piétonne le long du terrain vague. Lorsqu' un véhicule dépose des enfants, ceux-ci sont donc obligés de se déplacer entre la chaussée et l'arrière des véhicules en stationnement temporaire. Le chassé-croisé quotidien des véhicules aux horaires d'entrée et de sortie de l'école multiplie le risque de renverser les enfants, lorsqu'un véhicule recule.

Pour la réalisation de ces travaux, je n'ai vu aucun plan projet, aucun plan d'exécution, pas plus que d'appels d'offre pour la mise en concurrence des entreprises.

Le conseil communal n'a pas débattu de ces travaux, aucune demande de subvention au conseil départemental n'a été formulée.

La commission travaux n'a pas été réunie dans la période d'ouverture du chantier.

Les riverains : kinésithérapeutes, dentistes, personnel scolaire, parents d'élèves, habitants de la rue, n'ont eu aucune information sur ce projet et donc n'ont pas été associés.

Compte tenu du risque d'accidents, je demande que ce parking soit fermé dès demain matin, le Conseil départemental doit être associé aux travaux."

M. le Maire répond que les aménagements sont possibles s'ils s'avèrent nécessaires. Il est prévu que les représentants de la Direction des Routes du Conseil général soit sur place vendredi 11 octobre 2019.

❖ **Containers à verre**

Le SBA rencontre des difficultés de collecte place de l'Eglise. Il propose de créer, à titre expérimental, 3 nouveaux emplacements : rue de la Limagne à côté du transformateur, aux Grands Espaces et à Tarnat.

Dates à retenir :

Jeudi 10 octobre 2019 à 18h : réunion au Grand Clermont

Vendredi 11 octobre 2019 à 10h 30 : rencontre avec le responsables local des Routes (Conseil Départemental)

Vendredi 11 octobre 2019 à 20h 30 : assemblée générale du FJEP

Jeudi 17 octobre 2019 à 10h : réunion de la Commission Sécurité en Sous-Préfecture suite à la visite de l'école par la commission

Jeudi 17 octobre 2019 à 19h : assemblée générale BD en Limagne

Vendredi 18 octobre 2019 à 20h 30 : assemblée générale du CCA

Mardi 22 octobre 2019 à 18h : Conférence de l'Eau et conférence des Maires à Chappes

Jeudi 24 octobre 2019 à 18h : commission mobilité à RLV

Jeudi 7 novembre 2019 à 20h 30 : Conseil municipal

Fin de séance : 21h 50